

Grandeur et misère de la reconnaissance : le cas du Québec

Dave Anctil et Benoît Dubreuil

Le 22 novembre 2006, à la surprise générale au Canada, le Premier ministre Stephen Harper reconnaissait l'existence de la nation québécoise. La motion stipulait en effet que « la Chambre des communes reconnaît que le Québec forme une nation au sein d'un Canada uni ». Afin de rassurer les parlementaires fédéralistes majoritairement opposés au droit d'autodétermination du peuple québécois, le Premier ministre s'empressait, cependant, de préciser la chose suivante : « est-ce que les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni ? La réponse est oui. Les Québécois forment-ils une nation indépendante du Canada ? La réponse est non, et elle sera toujours non¹. »

Depuis l'adoption historique de cette motion, rien n'a changé dans le statut de l'État québécois fédéré ou dans la nature des relations entre le Québec et la capitale fédérale. Selon les commentateurs, la reconnaissance de la nation québécoise au « sein d'un Canada uni » était de nature purement symbolique et n'engageait aucune modification du

¹ Buzzetti, H., *Le Devoir*, édition du 23 novembre 2006.

cadre constitutionnel canadien². La motion visait uniquement une reconnaissance, précisément la reconnaissance d'une *identité spécifique*. Elle ne portait aucune modification dans le rapport politique ou juridique entre les entités fédérales et provinciales. Aujourd'hui encore, près de la moitié des Québécois défendent l'option d'un Québec souverain et l'écrasante majorité considère qu'ils sont québécois avant d'être canadiens. Face à cette réalité, une première question s'impose d'emblée : Pourquoi le Canada a-t-il choisi d'adopter une telle politique de la reconnaissance ?

Dans ce qui suit, nous soutenons que la politique de la reconnaissance est née, du moins dans le contexte nord-américain, d'une conception du multiculturalisme qui s'est imposée graduellement durant les dernières décennies. Dans le monde intellectuel, l'intervention la plus déterminante pour interpréter la nature des changements culturels et politiques en cours dans les sociétés libérales fut celle du philosophe Charles Taylor. (1) Nous allons ainsi nous questionner, dans un premier temps, sur les prémisses philosophiques qui ont poussé Taylor et d'autres à recommander la politique de la reconnaissance pour remédier à des conflits politiques comme celui qui sévit toujours entre le Québec et le Canada. (2) En resituant le débat sur le statut et la spécificité du Québec comme société distincte, (3) nous allons ensuite pouvoir constater que la naissance puis l'essor de la politique de la reconnaissance ont pleinement à voir avec une conception de l'identité entendue comme un besoin psychopathique d'estime. (4) Cela nous permettra de critiquer cette approche en ce qu'elle nous paraît déformer la réalité sociale de la production des normes, ce qui a pour effet de dépolitiser la rationalité des conflits identitaires en les thématissant comme des luttes symboliques pour la reconnaissance. C'est pourquoi nous

² Bock-Côte, M., « De la reconnaissance du Québec à celle des Québécois : Retour sur la reconnaissance de la nation par le gouvernement de Stephen Harper à l'automne 2006 », *Cahier de recherche*, Institut de recherche sur le Québec, avril 2007.

émettrons, en conclusion, une série de critiques de cette approche en illustrant, par le cas du Québec, les problèmes inhérents de la théorie de la reconnaissance, spécialement celle défendue par Taylor.

1. La reconnaissance comme interprétation de la politisation de l'identité

Les principaux théoriciens de la reconnaissance, Charles Taylor, Axel Honneth et Nancy Fraser, partagent une conviction selon laquelle la politique contemporaine s'oriente et se définit de plus en plus autour d'enjeux identitaires (sexuels, culturels ou ethniques) et de moins en moins autour des enjeux socio-économiques classiques. La reconnaissance comme politisation de ces enjeux paraît ainsi être la réponse la plus appropriée à des changements fondamentaux associés à l'évolution tardive de la modernité, qui a vu se succéder le retrait des colonialismes occidentaux, la montée de mouvements nationalistes et de mouvements d'égalité raciale et sexuelle, puis la transformation de la relation entre les sociétés d'accueil et les populations d'origine immigrante³. La théorie et la pratique de la reconnaissance, selon ces auteurs, sont susceptibles de nous aider à mieux interpréter ces changements en vue de combler des fractures sociales structurellement porteuses d'injustice. En effet, la majorité des injustices relatives à l'identité sont interdépendantes de contenus et de pratiques socioculturels infamants pour certaines catégories de personnes, que ce soit les chômeurs, les handicapés, les femmes, les indigènes, les immigrants et autres minorités vulnérables, visibles et moins visibles.

C'est pourquoi il convient, pour l'intelligibilité de notre propos, de ne pas omettre le fait que la théorie de la reconnaissance est intimement liée au contexte du

³ Pour une présentation récente, à la fois synthétique et critique, de ces trois théoriciens de la reconnaissance et du contexte d'émergence de ces théories, voir Thompson, S., *The Political Theory of Recognition. A Critical Introduction*, Cambridge, Polity Press, 2006.

développement contemporain du multiculturalisme. Associé à une philosophie issue de la matrice hégélienne, le multiculturalisme est aussi devenu peu à peu la doctrine dominante pour expliciter le sens de certaines évolutions dans les sociétés libérales; c'est pourquoi le multiculturalisme s'est aussi imposé dans les sciences humaines et sociales ainsi que dans les pratiques constitutionnelles et juridiques⁴. Le multiculturalisme offre ainsi un thème commun aux sociétés libérales pour réinterpréter les expériences passées de la diversité socioculturelle de manière à valoriser, par le droit et éventuellement par la politique, un pluralisme à la fois effectif et normatif. L'émergence de la théorie de la reconnaissance est ainsi liée à cette nouvelle attention portée aux mouvements sociaux de la deuxième moitié du XX^e siècle, à travers lesquels se sont affirmé des revendications pacifistes, écologistes, féministes, autochtones et nationalistes. L'intervention des théoriciens de la reconnaissance, depuis plus de vingt ans, s'appuie aussi sur ces expériences pour défendre une nouvelle théorie de la société: ils argumentent en faveur d'une vision et d'une pratique alternatives de la socialisation dans laquelle tous les individus pourraient éventuellement faire jouer leurs différences pour bénéficier d'une reconnaissance pleinement satisfaisante.

Quelles sont les prémisses fondamentales de ce nouveau cadre interprétatif? Pour Taylor, l'identité de soi est formée au moyen d'un dialogue: «qui suis-je?» est une question qui s'adresse en même temps à soi et en rapport avec autrui, plus particulièrement avec un «autrui signifiant» (*significant others*) qui s'inscrit dans un horizon interactif et

⁴ Voir Galston, W., *Liberal Purposes: Goods, Virtue, and Diversity in the Liberal State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991 et Kymlicka, W., *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale des minorités*, trad. P. Savidan, Montréal, Boréal (1995), 2001.

intersubjectif de construction du sens⁵. Ce dialogue, à son tour, manifeste une valeur éthique dans la mesure où il est une condition nécessaire (mais non suffisante) à toute individualité authentique. Indépendamment de son positionnement social en termes de statut, l'individu *est et désire* fondamentalement être à lui-même un « soi ». Toutefois, le positionnement social (ou le contexte d'opportunités) informent et conditionnent la *satisfaction possible* que l'individu est en droit d'espérer de son rapport dialogique avec autrui; or autrui est nécessaire à sa propre formation en tant qu'agent et sujet. C'est pourquoi les individus souffrent lorsqu'ils internalisent les conceptions ou les interprétations défavorables ou désobligeantes en provenance des autres : non seulement ces perceptions reçues qualifient négativement la situation du soi par rapport aux autres (et *vice versa*), elles qualifient aussi négativement la perception dialogique intime du soi en tant que ce « je » *pourrait* exiger, face à lui-même, une perception plus positive. Taylor nous permettrait ainsi de comprendre que des formes d'altérité négatives puissent conduire au mépris de soi et à des formes structurelles de mésestimes.

Honneth, pour sa part, développe ce besoin subjectif d'être reconnu en termes développementaux : l'amour est une condition première du développement satisfaisant de la personne⁶. Comme l'enfant qui désire l'attention d'autrui, l'humain en général est blessé lorsque les conditions de cette attention sont absentes ou lui sont défavorables. De plus, l'amour est la relation affective qui est première et dont va dépendre par la suite les conditions ultérieures de réalisation relationnelle du respect et de l'estime de soi et des autres. Notre relation aux autres conditionne ainsi notre relation à

⁵ Taylor, C., « La politique de la reconnaissance », in *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, trad. D.-A. Canal, Paris, Flammarion, pp. 49-55.

⁶ Honneth, A., « Intégrité et mépris : principes d'une morale de la reconnaissance », *Recherches sociologiques*, 30, 1999.

nous-mêmes : de même qu'il faut avoir expérimenté l'amour pour aimer, de même le respect et l'estime de soi dépendent d'expectatives et de conditions relationnelles positives avec les autres. Sans ces conditions de possibilité affective, l'individu est menacé dans son intégrité et livré à la psychopathie, voire condamné à la sociopathie⁷. Ainsi, pour que l'individu puisse parvenir à se considérer pleinement comme un agent (responsable, autonome...), il doit pouvoir, en amont, connaître et accéder à des ressources affectives qui lui permettront ensuite de se projeter positivement, dans ses relations sociales, comme un soi en processus de formation : comme un « devenir-soi »⁸.

Comme Taylor, Honneth pense ainsi que les conflits de reconnaissance permettent aux individus de revendiquer ce à quoi ils ont droit en vertu du fait qu'ils sont des êtres sociaux, mais aussi individuels et authentiques. La reconnaissance en jeu concernerait les pré-conditions sociales actuellement déficientes pour que les individus puissent enfin devenir pleinement ce qu'ils sont en rapport avec la condition humaine porteuse d'altérité. Se référant tous deux à Hegel, Taylor et Honneth pensent en effet que l'identité de soi dépend au final de la reconnaissance des autres et que le conflit de reconnaissance naît d'une *négation originaires*. Mais en tant qu'elle est blocage face à soi-même, cette altérité négative peut cependant constituer le contexte commun permettant aux individus d'organiser une politisation des différences dépréciées. Ainsi, les agents non reconnus dans leur spécificité peuvent se mobiliser sur la base d'une négation de soi formulée en termes de *demande de reconnaissance*. Car l'absence de reconnaissance, suivant

⁷ Honneth, A., *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000 (trad. française de l'édition allemande de 1992 ; la seconde édition allemande a été complétée en 2003).

⁸ Honneth, A., « La théorie de la reconnaissance : une esquisse » et « Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la 'reconnaissance' », *Revue du MAUSS*, 23, 2004.

Taylor, « peut infliger une cruelle blessure, en accablant ses victimes d'une haine de soi paralysante », et c'est pourquoi « la reconnaissance n'est pas simplement une politesse que l'on fait aux gens : c'est un besoin humain vital⁹. » Ainsi, dans l'interprétation des mouvements sociaux ou politiques, la reconnaissance devient une manière féconde permettant d'interpréter la genèse de l'insatisfaction sous-jacente aux revendications politiques, ce dont ne rendraient pas compte, par ailleurs, les modes usuels de gestion libérale de la différence sociale. Taylor fait ainsi référence à un « besoin de reconnaissance » qui représenterait « l'une des forces à l'œuvre derrière les mouvements politiques nationalistes »¹⁰.

Le modèle du « soi dialogique » chez Taylor et le rôle de l'affectivité dans l'interprétation des conditions d'accès à la subjectivité chez Honneth relèvent donc d'une forme d'anthropologie psychologique de la dépendance sociale¹¹. Ils ne considèrent jamais l'hypothèse inverse selon laquelle les agents pourraient exister antérieurement à leur identité, sur le plan par exemple de la rationalité instrumentale. Cette hypothèse expliquerait que les revendications formulées en termes de reconnaissance servent au contraire à modifier des positionnements stratégiques dans des interactions sociales et politiques. C'est cette hypothèse alternative que nous allons explorer afin de discuter de plus près de l'enjeu de la reconnaissance du Québec par le Canada présenté en introduction. Cela nous amènera à soutenir que la reconnaissance ne peut devenir un thème politique porteur que dans la mesure où elle permet à des groupes d'affirmer politiquement des préférences et, dans plusieurs cas, d'exercer

⁹ Taylor, C., « La politique de la reconnaissance », in *Multiculturalisme*, *op. cit.*, p. 42.

¹⁰ *Ibid.*, p. 41.

¹¹ Notons que c'est précisément ce que N. Fraser reproche à Honneth et Taylor. Nous aurons l'occasion d'y revenir brièvement, même si la discussion précise de cette critique nous éloignerait trop de notre sujet.

un contrôle social. Mais il nous faut, au préalable, revenir sur la question québécoise.

2. La question nationale québécoise

La question nationale québécoise, plus qu'aucune autre sans doute, a été au fondement de la réflexion philosophique sur la reconnaissance chez les théoriciens libéraux, plus particulièrement en Amérique du Nord. Elle fut au centre des travaux des nombreux philosophes québécois et canadiens qui ont travaillé sur ce thème, que l'on pense à Will Kymlicka, Michel Seymour ou James Tully. Ce sont néanmoins les travaux de Charles Taylor qui ont en quelque sorte lancé le débat et qui ont eu l'impact le plus durable et le plus profond sur la littérature.

Il n'est pas exagéré de dire que la philosophie de la reconnaissance chez Taylor surgit, au cours des années 1980, de la rencontre entre une philosophie de l'histoire proposant une véritable théorie de la modernité – culminant dans la parution en langue anglaise de l'ouvrage *Les sources du moi* (1989) –, et de l'actualité politique québécoise et canadienne, commentée par Taylor dans de multiples contributions philosophiques ou médiatiques tout au long de la décennie. Rarement une théorie politique se sera aussi directement nourrie du contexte politique ayant marqué sa création, mais aussi, comme nous voudrions le montrer, d'une certaine interprétation de ce contexte. Mais avant de répondre à notre question initiale, et de découvrir pourquoi la reconnaissance de la nation québécoise par le gouvernement canadien en 2006 est passée inaperçue à la fois au Québec et au Canada, revenons quelque peu en arrière.

La décennie 1980 fut particulièrement agitée pour la vie politique du Québec et du Canada. Au cours des années 1960, en même temps que la sécularisation rapide de la société québécoise, le nationalisme canadien-français traditionnel converge vers un nationalisme centré sur l'État québécois. Ce nationalisme ambitionne de créer au Québec un

État-nation similaire à ceux qui se consolident au même moment partout en Occident. La transformation du nationalisme et de l'État québécois devait s'accompagner de la croissance rapide du mouvement indépendantiste – principalement à travers la montée du Parti québécois, qui prend le pouvoir en 1976. Il incombe de rappeler aujourd'hui comment l'arrivée au pouvoir à Québec d'un parti ouvertement indépendantiste avait créé, à l'époque, une véritable commotion au Canada anglais, y compris bien sûr dans les milieux intellectuels.

L'une des premières réalisations du nouveau gouvernement fut l'adoption, en 1977, d'une Charte de la langue française (la célèbre loi 101) dont l'objectif était de faire du français la « langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires ». Taylor et bien d'autres ont interprété l'adoption de la loi 101 comme un moment symbolique où se seraient révélées, en s'incarnant politiquement, deux conceptions foncièrement divergentes de la société. Contre le libéralisme procédural et individualiste promu par le Canada, le Québec révélait ainsi sur la place publique qu'il était « une société à desseins collectifs »¹². Autrement dit, l'État québécois, par ses lois linguistiques, s'affirmait au nom des Québécois comme une communauté culturelle spécifique pouvant aussi imposer une identité culturelle aux individus habitant sur son territoire.

Que vaut cette interprétation à la lumière des événements ? Rappelons d'abord quelques faits. La principale mesure de la nouvelle loi visait à rendre l'enseignement primaire et secondaire en français obligatoire pour tous les enfants dont les parents n'avaient pas eux-mêmes fréquentés l'école anglaise. Cette législation – qui fut accueillie au Canada anglais comme une grave violation de la liberté de choix des parents – répondait à 10 ans de querelles

¹² Taylor, C., « La politique de la reconnaissance », in *Multiculturalisme*, *op. cit.*, p. 80.

linguistiques au Québec. Dans les vingt ans qui avaient précédé l'adoption de la loi, le Québec avait accueilli près de 600 000 immigrants (soit environ 10 % de sa population de l'époque) qui étaient pour la plupart concentrés dans la région de Montréal et qui adoptaient massivement l'école anglaise. Au même moment, il faut ajouter qu'une large partie de la bourgeoisie québécoise optait également pour l'enseignement anglais, plus favorable à son ascension sociale dans un contexte où le marché des emplois les plus valorisants et les mieux payés était alors dominé par la langue anglaise. Notons donc que la loi 101 visait surtout à *contraindre* les Québécois n'appartenant pas à la communauté anglophone historique à *socialiser* leurs enfants à l'école française. (Nous reviendrons sur ce point fondamental, qui n'est pourtant jamais soulevé par Taylor et ses épigones.) Même si la majorité canadienne anglaise considérait massivement que la nouvelle loi québécoise allait à l'encontre d'un droit fondamental, le gouvernement fédéral ne disposait pas, en 1977, d'outils juridiques lui permettant de l'invalidier en entier ou en partie. Puisque le Canada était toujours à l'époque un Dominion britannique et que sa constitution se trouvait toujours à Londres, le gouvernement fédéral canadien était alors incapable de contrer la loi québécoise sur le plan juridique. De nombreuses négociations avaient déjà eu lieu sur le rapatriement de la Constitution canadienne et sur l'adoption d'une Charte des droits et libertés, mais elles avaient toutes échoué sur les divisions entre les gouvernements provinciaux et le fédéral.

Mais au lendemain du référendum perdu sur l'indépendance du Québec de 1980, tout va changer. Le gouvernement canadien d'alors, dirigé par Pierre Elliott Trudeau, lança une vaste offensive afin de rapatrier la Constitution canadienne. En 1981, il était parvenu à surmonter la résistance de toutes les provinces sauf celle du Québec. En 1982, non seulement rapatria-t-il la Constitution canadienne sans l'accord de l'unique province francophone, il

prit aussi soin de lui adjoindre une Charte des droits et des libertés dont plusieurs articles visaient explicitement à limiter les lois linguistiques québécoises. On peut dire sans exagérer que c'est alors dans la crise de légitimité ouverte par le rapatriement et la modification sans l'accord du Québec de la Constitution canadienne qu'est apparu l'intérêt politique, mais aussi philosophique, de la politique de la reconnaissance. Car pendant une décennie, de 1982 à 1992, le Canada sera plongé dans une crise constitutionnelle continue dont l'enjeu principal sera la réintégration du Québec dans le Canada. En effet, au cœur de ces négociations, conduites alors par le Premier ministre Brian Mulroney, l'on retrouvait bien entendu le dispositif juridique permettant l'encadrement – ou la limitation – des lois linguistiques québécoises. Parmi les amendements destinés à satisfaire le Québec, l'on retrouvait au premier chef la « clause de la société distincte ». Ce compromis fut pourtant rejeté. Car selon cette clause, la Cour suprême du Canada devait interpréter la Constitution et la Charte à la lumière du caractère français du Québec. Or, si elle avait été adoptée, la clause de la société distincte aurait pu influencer de manière significative les nombreux jugements défavorables aux lois linguistiques québécoises rendus par la Cour suprême du Canada à partir de 1982.

3. Taylor et la naissance de la reconnaissance

C'est pour comprendre les raisons fondamentales de ce conflit politique que Taylor s'est impliqué politiquement puis a développé la thématique de la reconnaissance. Le Canada est une société multinationale née d'un contexte historique mettant en scène une colonisation double et concurrente : la colonisation française et la colonisation anglaise. La première fut supplantée à la fin du XVIII^e siècle par la seconde sans que la majorité anglophone ne parvienne jamais à assimiler la minorité francophone; au Québec, la majorité francophone ne parvint jamais non plus à assimiler sa minorité anglophone... C'est pourquoi les Québécois, selon Taylor, ont adopté comme

beaucoup d'autres peuples la stratégie dissuasive du nationalisme qui met cependant en péril le bon fonctionnement du multiculturalisme canadien :

« Pendant plus d'un siècle, la politique du nationalisme a été déterminée en partie par le sentiment que les peuples avaient d'être méprisés ou respectés par leurs voisins. Les sociétés multinationales peuvent toujours éclater, essentiellement parce qu'un groupe perçoit un manque de reconnaissance à son égard de la part d'un autre. »¹³

Taylor fait ainsi preuve d'une ouverture remarquable. Car pour bien des intellectuels canadiens anglais, se montrer favorable à la clause de la société distincte équivalait à adopter une attitude conciliante à l'égard des lois linguistiques québécoises et, incidemment, à l'égard de la minorité nationaliste québécoise. Or, pour Charles Taylor, il y avait quelque chose de plus dans la société distincte que de la simple tolérance. Accepter la société distincte, c'était aussi *reconnaître* la minorité québécoise au sein du Canada. Dans un texte publié au printemps 1992, soit au plus fort de la crise et quelques mois avant l'échec définitif des négociations constitutionnelles, Taylor écrivait : « La principale cause de notre rupture imminente se résume en un seul mot : reconnaissance »¹⁴. Car reconnaître la minorité, c'était évidemment aussi reconnaître son « identité » blessée, que Taylor définissait de la manière suivante :

« Notre identité permet de nous définir en tant qu'agents humains, elle exprime ce que nous sommes. La reconnaissance dont je parle ici concerne l'acceptation par les autres de notre identité. [...] ce qui importe pour nous dans la définition de qui nous

¹³ *Ibid*, p. 87.

¹⁴ Taylor, C., « Des obstacles sur la route du Canada », in *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992, p. 218.

sommes peut ne pas être reconnu et peut même être condamné publiquement [...]. Lorsque ce type de dénégation survient, ou semble survenir aux yeux d'un groupe minoritaire, il est presque impossible pour ce groupe de considérer qu'il reçoit une attention égale.»¹⁵

Le raisonnement, dans le cas concret du Québec, prenait ainsi la forme suivante : la langue française importe dans la définition de l'identité québécoise, de sorte que, si ce fait n'est pas reconnu par le groupe majoritaire, il sera impossible pour le groupe minoritaire de considérer qu'il jouit d'une attention égale. Ainsi, le discours sur la reconnaissance recadrerait d'une manière plutôt inédite la situation politique. Ce qui était auparavant un débat portant sur les règles juridiques que pouvait utiliser la minorité d'une manière légitime pour résoudre ses problèmes d'action collective devenait soudainement un problème de reconnaissance d'une identité se définissant essentiellement en termes de valeurs culturelles partagées. Du point de vue de Taylor, la principale vertu de l'Accord du lac Meech – et de la clause de la société distincte qui y était inscrite – était précisément d'offrir une reconnaissance explicite de la *différence* québécoise : « Meech était important parce que, pour la première fois, la reconnaissance de la dualité canadienne et le rôle distinct du Québec étaient inscrits dans un énoncé portant sur l'essence même du Canada »¹⁶.

Pour interpréter la question nationale québécoise à l'aune d'un conflit de reconnaissance, Taylor devait cependant surmonter un certain nombre de difficultés. Le fait, d'abord, que les nationalistes québécois ne justifiaient pas leurs revendications en termes de reconnaissance. Pour Taylor, il s'agit d'un trait caractéristique des conflits de reconnaissance

¹⁵ *Ibid.*, pp. 220-221.

¹⁶ Taylor, C., « Convergences et divergences à propos des valeurs entre le Québec et le Canada », in *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, op.cit., p. 198.

en général : « Rarement un groupe va-t-il structurer sa demande sous forme d'un désir de reconnaissance [...]. Elle sera plus souvent exprimée en fonction d'une injustice, d'une discrimination ou d'une inégalité systématique qui exigent que la situation soit corrigée »¹⁷. Il est éclairant pour notre propos de remarquer que l'interprétation de Taylor s'écarte de l'interprétation que les acteurs eux-mêmes, ici les Québécois, donnent de leurs motivations. Pour eux, la revendication s'appuie généralement sur un sentiment d'injustice (comme la négation de leur droit à mettre en place des lois linguistiques) et non sur la volonté de voir leur *identité* reconnue par autrui.

Afin d'expliquer l'écart entre son interprétation et celle qui est donnée par les acteurs, Taylor évoque un sentiment de vulnérabilité : « en faisant la simple demande de reconnaissance, nous nous plaçons dans une position de vulnérabilité, et des motifs de fierté et de stratégie peuvent nous faire hésiter à la demander dans un contexte politique¹⁸. » Dans le cas du Québec, Taylor reconnaît ainsi que l'hypothèse du désir de reconnaissance entre en conflit avec le déni explicite, donné par les acteurs nationalistes, de l'importance de la reconnaissance. Il reconnaît aussi que le discours indépendantiste porte prioritairement sur 1) les compétences dont le Québec a besoin pour assurer son développement et sur 2) les dangers auxquels il fait face au sein de la fédération : « Fait à signaler, affirme Taylor, [le discours sur la reconnaissance] figure à peine dans le raisonnement indépendantiste »¹⁹. L'affirmation selon laquelle « une grande part du conflit relatif à l'imbroglia

17 Taylor, C., « Des obstacles sur la route du Canada », in *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, op. cit., p. 222.

18 *Ibid.*, p. 223.

19 *Ibid.*, p. 224.

constitutionnel du Canada porte sur la reconnaissance » appelle donc logiquement une nouvelle justification²⁰.

Taylor apporte principalement trois arguments en faveur de son interprétation. Le premier consiste à souligner que même si les considérations pragmatiques sont au cœur des justifications du projet indépendantiste québécois, la reconnaissance, elle, demeure au centre de sa *rhétorique* : « la question de la reconnaissance est très présente dans la rhétorique, où des mots comme ‘fierté’ et ‘humiliation’ occupent une grande place, de même que ‘l’acceptation’ et le ‘rejet’ »²¹. L’importance de la rhétorique identitaire contraste ainsi, selon lui, avec ce qu’il considère comme étant la « faiblesse parfois gênante des raisonnements instrumentaux visant à obtenir davantage de pouvoirs »²².

Le deuxième argument avancé par Taylor s’appuie sur la réaction viscérale des Québécois à l’échec de Meech. Cette forte réaction devrait nous surprendre, souligne-t-il, car bien des Québécois s’étaient montrés désintéressés par le contenu de l’accord qu’ils trouvaient fort mince :

« Si on prend la peine d’écouter ce que les gens disent au Québec, la situation peut sembler étrange. Bon nombre de Québécois n’ont jamais même admis être en faveur de Meech, ou ont exprimé un soutien mitigé. Fondamentalement, tous les indépendantistes ont choisi cette voie. Ceux qui doutaient du Canada anglais couvraient leurs arrières, ne voulant jamais avouer que la reconnaissance comptait pour eux. Néanmoins, leur réaction si énergique à l’échec de Meech montre à quel point cette façade était trompeuse. »²³

20 *Ibid.*, p. 223.

21 *Ibid.*, p. 224.

22 *Ibid.*

23 Taylor, C., « Des obstacles sur la route du Canada », in *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, op. cit., p. 197.

Les Québécois refusent en somme de présenter leur revendication sous la forme d'une demande de reconnaissance, mais cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne la désirent guère : « ...ceux dont le désir de reconnaissance est frustré ne veulent bien entendu pas présenter leur cause sous ce jour. C'est uniquement lorsqu'on obtient la reconnaissance qu'on consent à avouer à quel point on la désirait »²⁴.

Dans un autre texte, il avance un troisième argument faisant intervenir une variante de la formulation psychologique du désir de reconnaissance :

« Les acteurs eux-mêmes sont souvent les premiers à nier être mus par de telles considérations et avancent des motivations autres, comme l'inégalité, l'exploitation et l'injustice. Très peu d'indépendantistes québécois, par exemple, admettent que ce qui leur fait gagner leur combat est un manque de reconnaissance de la part des Canadiens anglais. »²⁵

Si l'on suit Taylor jusqu'au bout de son raisonnement, les acteurs ignorent ainsi leur profond désir de reconnaissance pour deux raisons : d'abord parce que ce désir, étant en quelque sorte *refoulé* dans leur psyché collective, est difficile à politiser; ensuite parce qu'une ignorance *volontaire* du besoin de reconnaissance permet à des acteurs politiques (ici les indépendantistes québécois) de faire avancer leur cause aux détriments d'une politique basée sur la reconnaissance. Pour étayer sa thèse, Taylor fait référence à Frantz Fanon qui recommandait, dans les *Damnés de la Terre*, l'usage d'une violence contre-coloniale afin de favoriser la décolonisation intérieure (culturelle et mentale) des peuples colonisés. Taylor n'adopte pas explicitement l'analyse ou les recommandations de Fanon. Mais il laisse clairement entendre que l'absence de reconnaissance doit être interprétée sur le modèle d'une blessure, et la reconnaissance, sur celui

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Cf. C. Taylor, « La politique de la reconnaissance », in *Multiculturalisme, op. cit.*, p. 88.

d'une thérapie²⁶. Les indépendantistes pourraient ainsi s'apparenter à des malades qui refuseraient volontairement de se faire soigner parce qu'ils se priveraient d'une occasion de profiter politiquement de certains effets de leur maladie.

4. Objectifs collectifs ou conflit collectif ?

Cette interprétation se heurte cependant à un obstacle de taille. S'il le débat porte essentiellement sur la reconnaissance, comment se fait-il que la reconnaissance de la nation québécoise par le gouvernement canadien – 15 ans après l'échec de Meech et en partie sous l'influence grandissante des théories de la reconnaissance – soit passée inaperçue au Québec comme au Canada ? Ce fait nous incite à interpréter autrement les événements qui ont mené, notamment chez Taylor, à l'élaboration de la politique de la reconnaissance.

En faisant de la question nationale québécoise un débat de reconnaissance, Taylor établissait en outre une correspondance douteuse avec le débat entre libéraux et communautariens qui était à la mode à cette époque chez les philosophes anglo-saxons²⁷. Comme plusieurs juristes et philosophes, il n'hésite pas à présenter le débat constitutionnel comme un conflit entre des « objectifs collectifs » (portés par les nationalistes Québécois) et des

²⁶ N. Fraser a justement critiqué cette tentation, présente chez Honneth et Taylor, qui consiste à « psychologiser » l'enjeu de la reconnaissance. Cette approche conduit à considérer l'injustice de la non-reconnaissance dans le langage d'une blessure psychologique. Fraser considère que cette tendance doit être surmontée dans la mesure où la théorie de la reconnaissance reproduirait des schémas paternalistes contradictoires par rapport à son idéal émancipateur. Voir en particulier, Fraser, N., « Recognition without Ethics ? », *Theory, Culture and Society*, 18, no. 2-3, pp. 21-42 et « Contribution to *idem* and Axel Honneth », *Redistribution or Recognition ? A Political-Philosophical Exchange*, Londres, Verso, 2003.

²⁷ Voir, en particulier, Kymlicka, W., *Liberalism, Community and Culture*, Oxford, Clarendon, 1989.

« droits fondamentaux » (énoncés dans la Charte et défendus par la majorité canadienne anglaise) :

« Le Canada hors Québec a senti que la clause de la « société distincte » rendait légitimes les objectifs collectifs. Le Québec a vu que la démarche pour donner préséance à la Charte imposait une forme de société libérale étrangère à laquelle le Québec ne pourrait jamais se conformer sans renoncer à son identité. »²⁸

Le débat prend ainsi la forme d'une opposition philosophique où les Québécois, engagés à défendre leur identité collective, jouent le rôle des communautariens et les Canadiens anglais, défenseurs d'une vision procédurale de la démocratie, celui des libéraux : « La résistance à l'idée de la société distincte qui exigeait qu'on donne préséance à la Charte est venue en partie de la propagation de la perspective 'procédurale' au Canada anglais »²⁹. Cette vision procédurale aurait ainsi conduit plusieurs personnes à croire que « le fait d'adopter des objectifs collectifs au nom d'un groupe national est discriminatoire en soi » et que « les objectifs collectifs peuvent exiger des restrictions relatives à la conduite des personnes qui pourraient violer leurs droits »³⁰. Aux yeux de plusieurs Canadiens anglais, les législations linguistiques québécoises étaient précisément de ce type.

Il ne va pas pourtant de soi que le discours communautaire rende compte de manière cohérente du point de vue québécois³¹. La clé du problème se trouve dans l'idée

28 Taylor, C., « Des obstacles sur la route du Canada », in *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, op. cit., p. 207.

29 *Ibid*, p. 206. Voir aussi « La politique de la reconnaissance », in *Multiculturalisme*, op. cit., pp. 72-84.

30 Taylor, C., « Des obstacles sur la route du Canada », in *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, op. cit., p. 201.

31 C'est à cette reformulation plus cohérente de la perspective québécoise en dehors du cadre communautaire que M. Seymour a beaucoup

selon laquelle les lois linguistiques permettent d'atteindre un « objectif collectif » reposant sur des valeurs partagées. Comme nous l'avons illustré dans la section précédente, il est faux de dire que les contraintes linguistiques étaient un objectif que partageaient les Québécois unanimement. En particulier chez les Québécois aisés ou ceux issus de l'immigration, il y avait et il y a encore une préférence largement répandue pour l'éducation en anglais et l'intégration aux institutions anglophones. Même chez les Québécois issus des classes moyennes et populaires, l'apprentissage de l'anglais était et demeure fortement valorisé, alors que l'unilinguisme français est plutôt vécu comme un handicap, particulièrement sur le marché du travail. Les Québécois ont donc toujours un intérêt à s'angliciser pour faciliter leur ascension sociale. Le bénéfice de l'anglicisation est d'autant plus grand que l'individu atteint un niveau d'anglais supérieur à ses compatriotes avec lesquels il est en compétition pour l'obtention des postes bilingues. Cette situation crée une course pour l'anglicisation qui prend la forme d'un problème d'action collective classique, où les Québécois ont un intérêt individuel à se retirer des institutions francophones, ce qui entraîne peu à peu leur dégradation. La course vers l'anglicisation crée également un problème d'inégalité, car tous les Québécois n'y partent pas en égaux. Les classes aisées, urbaines et scolarisées jouissent en effet d'une longueur d'avance sur les classes populaires, rurales ou moins scolarisées qui sont beaucoup moins en contact avec la langue anglaise. En limitant les possibilités d'anglicisation (essentiellement par l'école), la loi 101 visait donc à contrôler ces problèmes d'action collective et d'inégalité.

Ainsi, en décrivant la loi 101, à la manière de Taylor, comme un « objectif collectif », puis en faisant du Québec une

contribuée. Voir en particulier SEYMOUR, M., *La nation en question*, Montréal, l'Hexagone, 1999 ; et *De la tolérance à la reconnaissance*, Boréal (à paraître).

communauté souhaitant agir sur la base de valeurs partagées, on passe sous silence la structure des incitatifs qui donne tout son sens à la restriction des droits individuels. On néglige alors le fait que la plupart des Québécois ressentent comme un handicap leur faible connaissance de l'anglais et que de nombreux parents – notamment parmi les classes les plus mobiles de la population – cherchent activement à s'angliciser pour bénéficier d'un avantage comparatif dans la compétition pour l'ascension sociale. La théorie de la reconnaissance, dans sa version identitaire, nous oblige au contraire à accorder l'essentiel de notre attention à la reconnaissance symbolique que l'autre pourrait consentir à octroyer. L'interprétation proposée par Taylor revient même à considérer que la reconnaissance provenant d'autrui est au final plus importante que les raisons données par un groupe pour s'imposer mutuellement des contraintes afin de protéger ses membres contre les comportements opportunistes. Or si la restriction des droits individuels par la loi 101 apparaît aujourd'hui tout à fait raisonnable à la vaste majorité des Québécois francophones, c'est qu'ils comprennent désormais le problème d'action collective dans lequel ils se trouvent. Ils l'analysent de la même manière que d'autres problèmes semblables. Par exemple, personne ne soutiendrait sérieusement que l'impôt permettant d'investir dans les infrastructures publiques constitue une contrainte déraisonnable au droit à la propriété privée. Ou encore, rares sont ceux pour qui l'impôt progressif, en égalisant la distribution de revenus, porte offense au principe de l'égalité entre les citoyens.

La vulnérabilité joue bien un rôle dans cette dynamique, mais pas celui que lui attribue Taylor. Elle est particulièrement présente chez les individus les moins mobiles, les plus dépendants des institutions francophones et, donc, les plus susceptibles de perdre dans la compétition linguistique et économique. Chez ces individus, la vulnérabilité ne se manifeste pas par une demande

(consciente ou inconsciente) de reconnaissance à l'endroit du groupe majoritaire, comme l'affirme Taylor, mais bien par une volonté de contrôler les individus perçus comme adoptant une conduite opportuniste par rapport au bien collectif et à l'égalité sociale. Dans le cas québécois, les francophones assimilés et les immigrants fréquentant les institutions de langue anglaise seront bien entendu les cibles privilégiées de ces tentatives de contrôle social. Or, toujours selon Taylor, cette rhétorique identitaire du discours nationaliste trahit au contraire un désir à peine voilé de reconnaissance. Cette interprétation souffre cependant d'une faiblesse : la rhétorique identitaire, centrée autour des thèmes de la fierté et de l'humiliation, est pratiquement toujours tournée vers les membres du groupe, alors que les discours tournés vers l'extérieur portent généralement sur la revendication de droits et la dénonciation du caractère inéquitable des institutions. Si la rhétorique identitaire trahissait réellement un désir de reconnaissance, ne devrait-elle pas plutôt se tourner vers le groupe susceptible de l'accorder ?

La théorie de la reconnaissance semble en outre incapable de se représenter les conflits identitaires autrement que comme des conflits doctrinaux. Nous avons critiqué ailleurs ce postulat à l'effet que des « doctrines compréhensives » (ou des croyances stables) puissent réellement être à l'origine des conflits liés aux revendications de certains groupes identitaires³². Nous croyons en effet que ces doctrines, lorsqu'elles sont manifestées comme telles, sont plutôt le résultat *post hoc* de préférences divergentes qui peuvent ou non – dépendamment des variables du contexte social et politique – produire une dynamique d'antagonisme. Ainsi, la nature de la croyance divergente en jeu ne devrait pas être considérée comme la

³² Antil, D., et Dubreuil, B., « La politique démocratique d'une société des identités : pour une "défragmentation intellectuelle" », in *La Cité identitaire*, Beauchemin, J. et Bock-Côte, M. (dir.), Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2007.

cause d'un conflit de valeurs fermes et déterminantes, mais bien comme le résultat de préférences agrégées et rivales sur les enjeux relatifs à certains aménagements sociopolitiques (on peut penser aux politiques d'intégration des immigrants ou à l'octroi d'accommodements spécifiques à certaines minorités). Autrement dit, pendant que le conflit réel porte sur les conditions générales de l'intégration à la coopération sociale, le *récit* de cette divergence aura tendance, lui, à s'élaborer de manière opportune dans le langage de l'appartenance identitaire.

Les théories de la reconnaissance semblent, pour leur part, totalement prisonnières de la rhétorique identitaire. C'est pourquoi elles auront tendance à minimiser l'importance de la rationalité des individus et des groupes dans l'interprétation qu'elles donnent de la vulnérabilité sociale. On pourrait pourtant penser que la rhétorique identitaire sert d'autres fins que la reconnaissance d'autrui : par exemple, en attachant l'identité collective à des objectifs concrets, elle permet d'abord de coordonner l'action collective³³. En disant qu'être pleinement Québécois implique de parler français, on n'affirmerait pas tant ce qui est important pour *soi*, i.e. pour son identité, mais on tenterait plutôt d'établir une norme d'action pour les *autres*. Dès lors, on s'autoriserait à sanctionner ceux qui refuseraient de suivre la norme – ce qui expliquerait les sentiments à l'origine des insultes fréquemment lancées au visage de ceux dont la contribution au bien collectif sera jugée insuffisante, avec des épithètes comme « traître » ou « colonisé ». On comprend mieux, ce faisant, pourquoi la pertinence de la rhétorique identitaire va en grandissant au fur et à mesure que le problème d'action collective s'intensifie.

D'un autre côté, on peut comprendre que l'interaction avec le reste du Canada du point de vue du Québec n'était pas tant conditionnée par une demande de reconnaissance que sur

³³ Voir Hardin, R., *One for All. The Logic of Group Conflict*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

la légitimité de l'organisation de la contrainte publique. En effet, les contraintes mises en place par les Québécois étaient largement perçues comme illégitimes de la part des Canadiens anglais. Ces derniers appuyèrent la Constitution canadienne de 1982 et la Charte canadienne des droits et libertés en bonne partie parce que ces instances allaient avoir pour effet de *limiter* sérieusement la possibilité du gouvernement du Québec d'établir des contraintes en matière linguistique. Du point de vue de la majorité canadienne anglaise, la difficulté ne consistait donc pas à reconnaître l'identité québécoise, mais bien à laisser à la minorité le *pouvoir d'appliquer des contraintes* que le Canada majoritaire considérait comme illégitimes.

La raison pour laquelle les jugements minoritaires et majoritaires s'opposent n'est donc pas liée à la question de la reconnaissance, mais à la compréhension de la structure de coûts et de bénéfices associée à la dynamique sociolinguistique. La minorité et la majorité posent des jugements différents sur ce qui représente une contrainte raisonnable parce qu'ils analysent d'une manière divergente les enjeux de la situation. Sans vouloir entrer trop en profondeur dans le débat sociolinguistique, la variable capitale semble être la perception de la vitalité du français et le jugement des acteurs quant à leur sécurité linguistique³⁴. Or l'une des raisons pour lesquelles Taylor pose la reconnaissance au cœur du débat est qu'il semble avoir déjà fait son nid quant à la santé du français et, conséquemment, à la pertinence des revendications québécoises sur le plan de la

³⁴ De nombreux sondages démontrent que ces questions sont évaluées d'une manière tout à fait différente de part et d'autre de la frontière linguistique. Voir Nadeau, R. et Leger, J.-M., « L'appui à la souveraineté croît avec l'inquiétude linguistique », *Le Devoir*, 27 avril 2000 ; « Pour la majorité des Québécois, toutes origines confondues, le français est en position précaire », *Sondagen*, octobre 2000; Jedwab, J., *Insecurities Intact: Thirty Years after the adoption of the Charter of the French Language Quebec majority and minority alike remain pessimistic over respective futures*, Association d'études canadiennes, 25 août 2006.

justice. Par exemple, il souligne la « faiblesse parfois gênante des raisonnements [indépendantistes] fondés sur des principes instrumentaux », alors que ces raisonnements apparaissent souvent convaincants à une majorité de francophones; un peu plus loin, il soutient que les revendications québécoises (contrairement à celles des autochtones) s'inscrivent davantage dans des injustices historiques que dans des problèmes d'action collective contemporains, ou encore que l'insécurité linguistique n'est plus pertinente aujourd'hui :

« Le fait pour le Québec de réussir à bâtir un État et une société a rendu ces peurs apparemment désuètes. Le nationalisme québécois est habité de peurs, en particulier au sujet de la langue, et dans certains milieux ultranationalistes, laisser transparaître un sentiment obscur de menace à la survie est de rigueur, sous peine d'être soupçonné de trahison. Toutefois, de nos jours, il est difficile d'inspirer au Québec le sentiment général que le Canada constitue une menace. Le véritable moteur de l'indépendantisme se trouve maintenant ailleurs, dans le discours de la reconnaissance. »³⁵

On le voit, Taylor peine à saisir les *raisons* qui seraient à l'origine du sentiment d'insécurité linguistique ressenti par une majorité de Québécois, notamment au contact d'un marché du travail où l'exigence de bilinguisme conditionne l'ascension sociale. Cela l'amène à interpréter comme une demande de reconnaissance ce qui est en réalité vécu comme un banal problème d'action collective et de contrôle social. Taylor pense au contraire que les nationalistes d'aujourd'hui – il faudrait préciser : les nationalistes *modernes* – devraient bien plutôt emprunter le discours de la reconnaissance plutôt que d'avancer des raisons instrumentales pour justifier leur cause.

³⁵ Taylor, C., « Des obstacles sur la route du Canada », in *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, op. cit., pp. 223-226.

Mais comment expliquer alors l'impact majeur de l'échec de l'Accord du lac Meech sur le mouvement nationaliste et indépendantiste québécois ? Selon Taylor, l'accord se proposait d'inscrire « pour la première fois, la reconnaissance de la dualité canadienne et le rôle distinct du Québec [...] dans un énoncé portant sur l'essence même du Canada »³⁶. Cet événement politique ranimait ainsi au Québec, selon lui, *l'espoir* refoulé d'être reconnu par le Canada anglais. Et l'échec de Meech a provoqué un mouvement de colère car il signifiait l'échec d'une reconnaissance longtemps désirée mais jamais obtenue par le Québec. Mais, encore une fois, cette explication se heurte à la compréhension des acteurs eux-mêmes qui nient catégoriquement avoir été à la recherche de reconnaissance... Selon Taylor, tout cela s'explique parce que les acteurs refusent de dévoiler leur désir de reconnaissance par crainte de se placer en situation de vulnérabilité. À l'image des prolétaires aliénés dans la théorie marxiste, la majorité des Québécois auraient ainsi refusé d'accorder leur appui à Meech parce qu'ils ne souhaitent pas révéler ce qu'ils voulaient vraiment, à savoir de la reconnaissance³⁷. Mais pourquoi ne pas simplement admettre que, si les nationalistes formulent leurs revendications dans le langage de l'injustice, c'est qu'ils considèrent *vraiment* qu'il y a une injustice lorsque les institutions fédérales s'opposent à des contraintes qu'une majorité claire de Québécois considèrent, eux, comme étant raisonnables ? Ou lorsqu'ils demandent davantage d'autonomie politique, pourquoi ne pas simplement considérer, sans référence à une hypothétique reconnaissance qui serait masquée derrière les discours politiques, que les nationalistes désirent *vraiment* cette autonomie ?

36 Taylor, C., « Convergences et divergences à propos des valeurs entre le Québec et le Canada », in *Rapprocher les solitudes. Écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, op. cit., p. 198.

37 Heath, J., « Ideology, Irrationality and Collectively Self-Defeating Behaviour », *Constellations*, 7(3), 2000, pp. 363-371.

Les nationalistes québécois ont ainsi justifié leur opposition à Meech en disant que l'offre contenait trop peu de nouveaux pouvoirs pour le Québec et qu'elle était insuffisante pour mettre fin aux injustices dont ils se considéraient être les victimes, que ce soit l'intervention du gouvernement fédéral dans les champs de compétences du Québec ou les amendements imposés aux lois linguistiques suite à l'adoption de la constitution canadienne de 1982. Si le refus de Meech par le Canada anglais a créé une telle fureur chez les Québécois, n'est-ce pas simplement parce que le Canada anglais semblait agir d'une manière encore plus injuste qu'auparavant, en refusant un compromis que bien des Québécois considéraient déjà, eux, comme insuffisant ?

Si nous revenons à la présentation que nous avons faite en introduction, nous sommes maintenant mieux en mesure de comprendre pourquoi la reconnaissance de la nation québécoise n'a eu aucun effet politique et n'a modifié en rien le contexte des relations entre le Québec et le Canada. Suivant l'interprétation de Taylor, la reconnaissance du Québec de la part du Canada aurait pourtant dû faire en sorte de modifier ce rapport dans la mesure où la négation identitaire présumée des Québécois obtenait réparation. De sorte que l'appartenance à la fédération canadienne n'étant plus synonyme d'une infériorisation du Québec, elle ne devrait plus poser un problème *identitaire* : reconnu dans sa différence, le sujet québécois devrait maintenant entrer dans un dialogue ouvert avec les Canadiens afin de surmonter le mépris à l'origine de l'expérience de négation de soi vécue à travers l'histoire canadienne. En réalité, nous croyons plutôt que le cas du Québec illustre les difficultés insurmontables des théories de la reconnaissance comme celle de Taylor. Nous avons vu que la prémisse partagée par les théoriciens de la reconnaissance est qu'un phénomène comme l'émergence du nationalisme relève d'une *quête*, puis d'une *lutte* pour la reconnaissance identitaire. Sur la foi de cette prémisse, le débat a donc porté sur l'enjeu et l'étendue d'une

reconnaissance des individus qui partagent des identités collectives, identités qui façonneraient, un peu mystérieusement, les préférences des individus.

Conclusion : L'identité malade de reconnaissance

Nous voudrions suggérer en conclusion que les théories de la reconnaissance, dans le registre des interprétations qu'elles donnent du conflit identitaire, reposent souvent sur des extrapolations douteuses quant aux mécanismes de formation des préférences collectives. *La politique de la reconnaissance nous semble en effet constituer une offre indéterminée proposée en réponse à une demande bien souvent imaginaire.*

Si nous nous contentons de l'analyse du problème effectuée par les théoriciens de la reconnaissance, les conflits comme ceux entourant la reconnaissance de groupes nationaux revendicateurs prennent invariablement une formulation psychologique : la reconnaissance vise à soigner une carence, une peur, voire un traumatisme par une parole ou un dialogue à fonction thérapeutique. Autrement dit, puisque les individus et les groupes sont vulnérables face aux discours nationalistes, il faudrait déployer des ressources pour agir *avant* que la manifestation de la carence identitaire ne prenne une forme pathologique. Toute société se trouverait alors justifiée à se donner les moyens d'intervenir sur les causes présumées du nationalisme, car il est *aussi* implicitement présumé que les individus devraient pouvoir bénéficier d'un contexte social de choix dans lequel la tentation nationaliste ne puisse devenir une option. Suivant Taylor, la reconnaissance pourrait ainsi *prévenir* une dégénération antagonique des représentations qui motivent les interactions entre les individus et les groupes.

Cette pente est endémique à la théorie de la reconnaissance – notamment chez Taylor, lui qui n'a jamais voulu considérer sérieusement la possibilité de la séparation du Québec. Il affirmait d'ailleurs dans une entrevue réalisée

en 2003 – soit deux ans avant la reconnaissance officielle du Québec comme nation – que l'absence de reconnaissance n'entraînait pour lui aucune conséquence politique :

« Non, je ne vois pas de signes d'une ouverture à l'égard de la reconnaissance du phénomène québécois par l'ensemble du Canada, au sens où on l'entendait avec l'amendement du lac Meech. J'ai été jusqu'à la fin un partisan enthousiaste de Meech et amèrement déçu par son échec. [...] J'ai fait le deuil de ce rêve-là. Mais nous ne pouvons pas rester paralysés par cela, nous les Québécois. Peut-être devons-nous vivre dans un pays dans lequel il y aura toujours cette distance, ce sentiment de ne pas appartenir à part entière à un ensemble qui ne nous reconnaît pas pleinement. »³⁸

Nous avons vu dans ce texte pourquoi la reconnaissance devait se mobiliser autour d'allégories psychoaffectives superposées à la réalité sociopolitique. Mais il semble aussi que la rhétorique sur la reconnaissance fasse appel à une nouvelle conception de la responsabilité de l'État. Les individus ayant besoin d'être reconnus pour réaliser leurs aspirations ou pour mener des existences heureuses, la reconnaissance prend la forme d'un pronostique : sans reconnaissance, sans l'institution d'un dialogue thérapeutique, le tissu de la société risque d'être déchiré par des conflits qui auraient pu autrement être *soignés* au moyen d'une meilleure intercompréhension sociale. Le *fait* du pluralisme semble alors en appeler à des *politiques* authentiquement pluralistes qui préviennent en amont les conflits identitaires qui naissent de phénomènes compensatoires comme le nationalisme... Nous sommes alors contraints, dans ce registre, à opposer l'approche de la reconnaissance à toute perspective *conflictuelle de la politique* dans laquelle la *rupture* demeure une *possibilité légitime* pour

³⁸ Maclure, J., « Dialogue avec Charles Taylor », *Les Cahiers du 27 juin*, Vol. 1, no. 1, 2003, p. 10.

échapper aux injustices. Par analogie avec les thérapies alternatives contemporaines qui favorisent la croissance personnelle et le mieux être des individus, la politique de confrontation ou d'affirmation nationaliste s'apparenterait à une médecine traditionnelle, impersonnelle, rationaliste, parfois brutale et systématiquement coupable de paternalisme. La survalorisation morale du pluralisme socioculturel chez les théoriciens de la reconnaissance tend ainsi à dénigrer les attitudes d'affrontement et à stigmatiser les moyens ordinaires de la politique stratégiquement orientée, comme la compétition et la contrainte.

Mais tout cela se fait alors au mépris d'une autre reconnaissance, qui consisterait par exemple à accorder aux individus et aux groupes le droit de se représenter comme des acteurs légitimes et rationnels dans leurs réclamations – y compris dans leurs demandes non pas de reconnaissance, mais bien de contraintes collectives maximisant leurs intérêts. Heureusement, malgré l'influence prépondérante des théories de la reconnaissance aujourd'hui, il demeure qu'il est toujours plausible de croire aux vertus d'une autre attitude de respect que nous avons essayé, ici, de faire valoir. Celle-ci consisterait, en gros, à laisser aux personnes et aux groupes le droit de comprendre et de présenter leurs intérêts, puis de tenter de réaliser leurs aspirations de manière cohérente lorsqu'ils se réfèrent à ce qu'ils estiment par ailleurs être de *bonnes raisons*.

*Dave Anctil, Centre de recherche en éthique
de l'Université de Montréal*

*Benoît Dubreuil, Aspirant au FNRS
de l'Université libre de Bruxelles*

